



DECRET D/2023/ **0081** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES AU MINISTERE DES
MINES ET DE LA GEOLOGIE.**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu La Charte de la Transition ;
- Vu La Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu La Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'État ;
- Vu Le Décret D/2021/069/PRG/CNRD/SGG du 04 novembre 2021, portant Nomination du Ministre des Mines et de Géologie ;
- Vu l'ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu Le décret D/2021/069/PRG/CNRD/SGG du 04 novembre 2021
- Vu Le Décret D/2022/068/PRG/CNRD/SGG du 28 janvier 2022, portant Attribution et Organisation du Ministère des Mines et de la Géologie ;
- Vu Le décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;
- Vu Le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, modifiant la Structure Gouvernement de la Transition ;
- Vu Le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition ;
- Vu Le Communiqué n°01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Sur proposition du Ministre des Mines et de la Géologie,



DECRETE

Article 1^{er} : Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1- **Directeur Général du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)** : Mr. Alseny Bangoura, Ingénieur des Mines, Matricule : 253711 W.
- 2- **Directeur Général Adjoint du Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM)** : Mr. Morissanda Soumaoro, Économiste, Matricule 310692 N.
- 3- **Directeur Général du Service de Coopération et d'Investissement dans le Secteur Minier (SECIM)**: Mr. Moussa Béréte Ingénieur Géologue, Matricule : 212992D.
- 4- **Directeur Général Adjoint du Service de Coopération et d'Investissement dans le Secteur Minier (SECIM)** : Mr. Raphael Gnambalamou, Matricule : 249925 M.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

